Le calendrier du mois

- **Dimanche 3 Juin** : Concours de Pétanque Fédéral (Ass. Bouliste) Place de la Gare
- **Lundi 4 Juin** : Foire Artisanale – Brocante (Comité des Fêtes) Place de la Gare
  Foire aux Croûtes (Ass. Arts'Tasie) Pré de Naple
- **Jeudi 7 Juin** : Réunion Boucles de l'Issole (A.S.L.) Salle Polyvalente à 18H
- **Vendredi 8 Juin** : Concert Vocal et Flûte Salle Polyvalente à 20H30
- **Samedi 9 Juin** : Cinéma Salle Polyvalente à 20 H 30
- **Vendredi 15 Juin** : Badminton Assemblée Générale Salle Polyvalente à 19H30
- **Samedi 16 Juin** : Gala de Danse Ass. Gym Salle Polyvalente à 16H
- **Lundi 18 Juin** : « Village Fleuri » passage du Jury à 10 H
- **Jeudi 21 Juin** : Fête de la Musique (Mairie) Salle Polyvalente à 20H30
- **Vendredi 22 Juin** : Football Assemblée Générale Salle Polyvalente à 18H
- **Samedi 23 Juin** : Ass. Gym. Assemblée Générale Salle Polyvalente à 17H
  Cinéma Salle Polyvalente à 20 H 30
  Soirée dansante (gratuite) sous la neige avec la Discothèque Music EVENNEMENT (Comité des Fêtes) Place de la Gare à partir de 22 H
- **Dimanche 24 Juin** : -Méchoui à 13 H Place de la Gare (Comité des Fêtes)
  Inscriptions à la Boulangerie et au Tabac ou Tél au 04.94.72.26.59. Mme Sannier
  -Mêlée à 16 H Place de la Gare
  -Macaronade à 20H30 Place de la Gare
  -Bal gratuit avec l'Orchestre AVALONE à 22H Place de la Gare
- **Jeudi 28 Juin** : Réunion Boucles de l'Issole (A.S.L.) à 18 H Salle Polyvalente
- **Vendredi 29 Juin** : Repas du club des randonneurs à 11 H
  Concert Jeunes : Nuits Guitares avec CNO, No Smoking, Scormat Ialon, Cascara et Kunbalini à partir de 20 H Place de la Gare
- **Samedi 30 Juin** : Club de Tennis, Assemblée Générale Salle Polyvalente

Cinéma

La prochaine séance de cinéma aura lieu le :

SAMEDI 09 JUIN

A 20 H 30 à la Salle Polyvalente

Au Programme : ***YAMAKASI***

Les samouraïs des temps modernes

Petites Annonces

- Donne chiots X, 1 mois, noirs et blancs.
  ☎ : 06.80.70.79.26
- Etudiante donnerait cours de maths, français, anglais,…
  ☎ : 04.94.72.23.66
  06.61.11.50.32
- Votre langue maternelle est l'Allemand
  Vous pouvez assurer une heure par semaine des cours de conversation
  Nous attendons votre appel au :
  ☎ : 04.94.72.22.38
- Mère de famille garderait enfants en bas âge.
  ☎ : 04.94.72.27.82

Le carnet de Sainte-Anastasie

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Nathanaël MANOTTE, né le 11 mai ainsi que celle de Evan TEDDE, né le 14 mai.
Nous présentons à leurs parents toutes nos félicitations.

Mariage

Nous avons le plaisir de vous informer du mariage de Monsieur Jean-François REY et de Mademoiselle Céline CLERC, célébré le 04 mai dernier. Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

Sainte-Anastasie

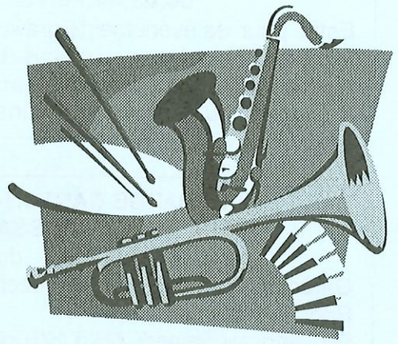

Bulletin Municipal

MAI 2001

n°134

Le mot du maire

Après la morne saison, les esprits déjà s'échauffent et rapidement la vie renaît dans les chaumières…
C'est ainsi que chaque année au mois de mai, nous redécouvrons la joie de ne pas être sourds pour ne pas profiter seulement du chant des rossignols. Aussi -c'est la tradition- dès demain, grâce au disco et à la techno, nous allons une fois encore vivre un été formidable si cher à nos oreilles de mélomanes malentendants.

Sans porter de jugement sur une quelconque forme d'art acoustique, il faut bien reconnaître que là où le bât blesse, c'est à la manière d'en partager -de gré ou de force- le plaisir assourdissant.
Pourtant, si la fête est bien nécessaire à notre vie sociale, elle ne se conçoit volontiers qu'épisodiquement, de telle manière que le voisinage puisse, à défaut d'en partager le bonheur, ne pas avoir trop souvent à en subir le malheur.
C'est donc par ce simple appel à la modération, mais aussi à la tolérance, que je voudrais prévenir, autant que faire se peut, les disputes de voisinage et, quelquefois, les plaintes en bonne et due forme qui, déjà, commencent à affluer à la Mairie et à la Gendarmerie.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE
Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE
Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 8 et 22 JUIN 2001 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR
Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 7 JUIN 2001 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.
Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).
16 Av. Dréo à Brignoles Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE
N'ayant pas reçu le tableau de garde des pharmacies nous vous indiquons le numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : **04.94.07.08.08**

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES
Prochains ramassages des « monstres » :
- Le LUNDI 25 juin 2001

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

MAIRIE
L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1er Adjoint (urbanisme) : 04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2ème Adjoint (Action sociale) : 04.94.69.64.47
-Service cantine : 04.94.69.64.44

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.03.44.79.10.
Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE
(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).
Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-
Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU
numéro d'appel : 04.94.37.30.50.
puis numéro donné par le répondeur

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS
Les 03-04 Juin Dr BLAYA..... 04.98.01.81.35
Le 10 Juin ....Dr SALAUN 04.98.05.21.21
Le 17 Juin ....Dr PONSON 04.94.28.32.89
Le 24 Juin... Dr ASPE.....04.94.48.85.20

BIBLIOBUS
Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le :

MARDI 12 JUIN 2001
de 13 H 30 à 15 H.

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE
« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

(voir article page 6)

Chorale « Chant et Amitié »

Le « festival de chorales » de Saint-Maximin se déroulera sous les voûtes de la superbe basilique, les vendredi 8 juin à 21 H, samedi 9 juin à 21 H et dimanche 10 juin à 15 H. C'est l'Association « Accueil Villes Françaises » (A.V.F.) qui est l'organisatrice de ces concerts.
Samedi 9 juin à 21 H, la chorale « Chant et Amitié » participera à ces concerts et aura le plaisir de s'associer à celles de Pourrières, Gonfaron et Trets. Elle interprètera quelques nouveaux chants de son répertoire.

Autre réjouissance musicale pour ce mois de juin : le 21 à 20H30 n'oubliez pas de venir nombreux, à la salle polyvalente, pour participer à la fête de la musique !

Club des Cigales

Dans le numéro d'avril du bulletin municipal, nous annoncions la date du 17 mai pour la sortie devant nous mener à Silvacane, puis à Lourmarin. Par suite d'un malentendu avec le transporteur, nous avons été contraints de reporter cette date au 14 juin, même heure, même lieu de rencontre. Ceci constitue un rappel, puisqu'un courrier rectificatif a été adressé à chacun des adhérents du club.

Date limite pour les inscriptions : le 10 juin, en téléphonant au 04.94.72.25.59..

La vie au village

Concert vocal et flûte

Le **vendredi 8 juin**, à 20H30, salle polyvalente, M. Giuseppe BELLUCHI, ténor italien, et son épouse, soprano lyrique, seront là pour nous charmer avec des mélodies italiennes et des airs d'opéra, accompagnés au piano par M. Eric PACHET. Beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion d'apprécier le talent de flûtiste d'Eric, lors de certains concerts donnés dans notre salle, il y a quelques années.
Il nous fera le plaisir, ce même soir, de jouer plusieurs airs connus sur cet instrument qu'il maîtrise avec beaucoup d'aisance et de brio.

Remise de décoration

C'est devant une assistance nombreuse sur le parvis de la Mairie que le Président du Souvenir Français, Monsieur Gérard VANINSBERGHE a remis au Médecin Général (R) Paul CASTANET la Croix du Combattant.
Nous adressons toutes nos félicitations au récipiendaire.

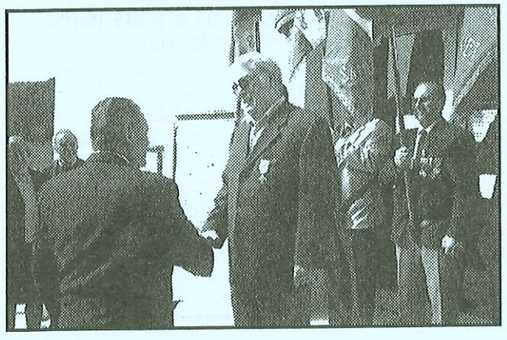

Fête de la musique

Comme il se doit, elle sera célébrée dans notre village **jeudi 21 Juin** prochain à 20 H 30, salle polyvalente.
A cette occasion, nous souhaitons vivement que les musiciens, orchestre et chanteurs du village se produisent ce soir là.
Pour tous renseignements, s'adresser en mairie (Mme LAURENT) chaque matin, sauf mercredi.

Le Comité des Fêtes
Organise

Le LUNDI 4 JUIN 2001
de 7 H à 19 H
Place de la Gare

- **Foire à la Brocante**
- **Marché Paysan**
- **Marché aux Puces**
- **Foire artisanale**
- **et Produits Bio**

Les Habitants de Sainte-Anastasie désirant vendre leurs objets personnels doivent demander une autorisation en Mairie.
Les autres exposants devront produire leur carte professionnelle.

Buvette – Sandwichs – Café
Toute la journée

Renseignements au
04.94.72.26.59 Mme Sannier
ou 06.78.05.29.42 M. Guignier

La vie associative

Arts'Tasie

Le 2 Mai dernier s'ouvrait avec succès l'Atelier de Peinture d'Arts'Tasie, réservé aux enfants de 6 à 12 ans, dans la salle de l'ancienne école primaire, rue Raynouard.
Pendant une heure, seize « Peintres en herbe » ont suivi les traces de Matisse, sous l'œil attentif et éclairé de Sylvie, jouant avec application du pinceau et des ciseaux pour réaliser leur première œuvre, très colorée.
A la séance suivante, ils ont laissé libre cours à leur imagination pour faire renaître, sur papier et avec une palette de couleurs très variée, le printemps à Ste-Anastasie.
Nous tairons le sujet de la dernière séance… chut… c'est un secret !

Arts'Tasie remercie Monsieur le Maire de l'avoir aidée à réaliser son projet ainsi que les bénévoles qui s'occupent d'animer et d'encadrer cet atelier.

- Arts'Tasie vous convie tous à sa Foire aux Croûtes, le Lundi de Pentecôte 4 juin, au Pré de Naple, toute la journée.
- Les cours du Lundi après-midi de 14 H à 16 H pour les adultes se font, par beau temps, de nouveau dans la nature. Soyez bien là à 14 H pour ne pas rater le départ !
- A Puget-Ville, les 15, 16 et 17 Juin, exposition de peinture dans la salle polyvalente.
- A la Roquebrussanne, « Oustau Art é Culturo » organise un concours de peinture avec pour thème « empreinte du XX° siècle » (touche inventive et créative de l'homme), format supérieur à 10 P 555 X 38) :
  -Droit d'inscription 100 F. pour deux œuvres maximum,
  -Dépôt des œuvres du 2 au 8 Juillet,
  -Exposition tout le reste du mois de Juillet dans l'ancien Moulin à Huile.
  -Prix et vernissage le Dimanche 29 Juillet à 17H.
- A Cuers : « L'Art dans la rue » le Vendredi 20 Juillet 2001, une nuitée d'exposition de peinture, sculpture et poterie, de 17 à 24 H au centre ville. Participation exposant : 50 F.

Pour ces deux manifestations, un bulletin d'inscription est à votre disposition, demandez-le nous ou téléphonez au 04.94.72.25.63..

La secrétaire

Les randonneurs de Ste-Anastasie

- Le 29 juin, au Jardin de Marie sur les rives de l'Issole aura lieu le repas de fin d'année.

- Le 9 juin, départ pour une semaine dans le Vercors,. Pour les randonneurs intéressés, à vos chaussures !

L'Association Bouliste
communique

Programme du mois de Juin 2001

Samedi 02 JUIN Challenge Boulangerie Daniel et Monique ANNE au jeu provençal 2x2 choisis 1500 F + F.D.P. (50F/Equipe) tirage 14 H 30
Dimanche 03 JUIN…Reprise J.P à 9 Heures Déjeuner offert aux participants
Dimanche 03 JUIN…Pétanque 2x2 choisis 600 F +F.D.P.(40 F/Equipe) tirage 14 H 30
Dimanche 10 JUIN…Pétanque 2x2 choisis Prix du Bar des Amis 3000 F + F.D.P (50 F/Equipe) sous le contrôle du Comité Départemental du Var (Déduction frais d'arbitrage et franc en faveur des Jeunes) tirage 14 H 30
Vendredi 15 JUIN .Pétanque mixte 2 H 1 F 600 F Bar des Amis tirage 21 H 30
Dimanche 17 JUIN…Pétanque mixte 1 H 1 F 600 F Ass Bouliste Tirage 14 H 30
Dimanche 22 JUIN…Pétanque mixte 2 H 1 F 600 F Bar des Amis tirage 21 H 30
Dimanche 24 JUIN ..Comité des Fêtes Méchoui Mêlée à Pétanque tirage 15 H 30
Samedi 30 JUIN … ..Prix du Conseil Général au jeu provençal 2x2 choisis 4000 F + F.D.P (50 F/Equipe) sous le contrôle du Comité Départemental du Var (Déduction frais arbitrage et franc en faveur des jeunes) tirage 14 H 30
Dimanche 01 Juillet…Reprise J. P à 9 heures Déjeuner offert aux participants
Dimanche 01 Juillet…Pétanque 1 H 1 F 600 F Ass Bouliste Tirage 15 H 00

Concours Fédéraux : Licences obligatoires et port du maillot à partir des ¼ de finale, sous peine de l'exclusion de l'équipe avec versement de l'indemnité des 1/8 s'il y a lieu.

Le Président

Boucles de l'Issole

Cette année, la course pédestre « Les Boucles de l'Issole » aura lieu le Dimanche 8 Juillet. Des informations complémentaires vous seront fournies dans le prochain bulletin.

D'ores et déjà, nous vous indiquons les principaux points du programme :
- 9 H 00 Adultes 11 Km
- 10 H 45 Course enfant
Les écoles d'athlétisme, né(e)s de 92 à 94 . 1 Km
Poussins(es), né(e)s de 90 à 91 ..... 1 Km
Benjamins(es), né(e)s de 88 à 89 ..... 3 Km
Minimes, né(e)s de 86 à 87 ..... 3 Km

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 mai 2001

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.
Absents Excusés : M. CORBIER donne procuration à M. MORIN, M. LALANDEC donne procuration à M. CUENOT.
Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

CENTRE AERE - CONVENTION
M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention venant de lui être adressé par l'Institut Varois de Formation et d'Animation du Var pour l'organisation d'un Centre de Loisirs sans hébergement à Sainte-Anastasie durant la période du lundi 2 juillet au vendredi 27 juillet 2001. Cet organisme nous propose les conditions financières suivantes : le coût de la journée est fixé à 116.00 F. par enfant. Sur ce montant, les familles auront à verser à l'IVFA la somme de 62 F. par jour par enfant, soit 310.00 F. par semaine. Les bons d'aide aux vacances de la M.S.A. ou les bons des C.E. viendront en déduction directe.
La Commune s'engage :
-à verser à l'IVFA la somme de 54.00 F. par journée et par enfant ;
-à verser une avance de 15 000 F. avant l'ouverture du centre ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition, décide de prévoir une somme de 54 000.00 F. au compte 6288 « charges à caractère général : autres services » et autorise le Maire à signer cette convention.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE
M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Aide et Service à Domicile d'un montant de 6894 F. qui correspond à 4.50 F. par habitant soit 4.50 F. X 1532 habitants = 6894 F.. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DU BALANCAN
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué au sein de l'Association des Usagers du Balançan. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire procède à l'élection du délégué au sein de l'Association des Usagers du Balançan et décide d'élire Monsieur Roger SABATIER.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ISSOLE ET DE SES ENVIRONS
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'Association des anciens combattants de l'Issole et ses environs d'un montant de 2000 F., afin de leur permettre l'acquisition d'un drapeau.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition .
La dépense correspondante est prévue au Budget Communal à l'article 65748.

ANNULATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION DE CHEMINS COMMUNAUX
Par délibération n°05/2001 en date du 16/02/2001 il avait été décidé de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention pour la réfection de chemins communaux.
Le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler cette délibération.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°05/2001 de demande de subvention adressée au Conseil Général pour la réfection des chemins.

ANNULATION DE TITRE
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler les factures suivantes :
Année 1997 : Ordures Ménagères
- Facture n°713 d'un montant de 600 F. adressée à M. ZONCA Rémi

et de procéder à une réduction d'un montant de 600 F. du titre n° 141 de1997.
Année 1998 : Ordures Ménagères
- Factures n°725 et 726 d'un montant de 1400 F adressées à M. ZONCA Rémi

et de procéder à une réduction d'un montant de 1400 F. du titre n°112 de1998.
Année 1999 : Ordures Ménagères
- Facture n°754 d'un montant de 750 F adressée à M. ZONCA Rémi

et de procéder à une réduction d'un montant de 700 F. du titre n°122 de1999.
Annulation du titre n°158 adressé à Mme Colombier Myriam d'un montant de 345 F.
Annulation du titre n°159 adressé à M. Grandordy d'un montant de 870 F.
Année 2000 : Ordures Ménagères
- Factures n°776 et 777 d'un montant de 1600 F adressées à M. ZONCA Rémi

et de procéder à une réduction d'un montant de 1600 F. du titre n°132 de 2000.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'annulation et la réduction des factures et titres désignés ci-dessus.
La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2001 article 673.

DEMANDE DE SUBVENTION
SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général, dans le cadre de l'aide aux Communes, a adopté un programme d'informatisation des écoles primaires et ce, en partenariat avec l'Education Nationale.
La première étape de ce processus pluriannuel s'attachera à attribuer, pour chaque école, une subvention permettant l'acquisition par la Commune de postes informatiques et d'un ensemble (imprimante-scanner) par école.
Monsieur le Maire propose de demander à la Direction des Sports de la Jeunesse et de l'Education une subvention pour l'aider à financer l'informatisation de l'école primaire de Ste-Anastasie.
Il présente le devis estimatif qui s'élève à la somme de 50 507 F. H.T. et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite avec l'Inspection Académique, le Département et la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de solliciter de la Direction des Sports, de la Jeunesse et de l'Education une subvention qui, vu la structure de l'école (5 classes), s'élèvera à la somme de 50 000 F.,
et autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'Inspection Académique, le Département et la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION
La Commune de Sainte-Anastasie a souhaité réaliser avec le concours du Département, un trottoir en bordure de la R.D. 15. L'emprise de ce trottoir est située sur une propriété départementale.
Ce trottoir sera créé en rive Sud de la R.D. 15 au lieu dit les Négadisses.
La D.D.E. de Brignoles a été désignée pour une mission de Conseil et d'Assistance ainsi que pour la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage.
Le montant de l'opération a été évalué par la D.D.E. à 720 000 F. H.T.
Pour lui permettre la réalisation de ces travaux, la Commune demande au Conseil Général du Var une subvention la plus élevée possible.

MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTE
Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 26/02/1996 n°5/96 il avait été créé une régie de recette pour la perception des frais de chauffage à la salle polyvalente.

Par délibération n°60/2000 du 25/08/2000 le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec la fourrière Identité Canine de Garéoult ; pour cette raison le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajouter à la régie de Recette « Chauffage » celle de la perception des frais de fourrière pour animaux errants.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

	PROPOSEE	VOTEE	
1. Club de tennis	4 300 F.	4 300 F.	655.53 €
2. Concert Jeunes	7 000 F.	7 000 F.	1067.14 €
3. Club de Basket	17 100 F.	17 100 F.	2606.88 €
4. Club de Volley-Ball	6 400 F.	6 400 F.	975.67 €
5. Badminton	5 300 F.	5 300 F.	807.98 €
6. Boulistes	6 000 F.	6 000 F.	914.69 €
7. Les Randonneurs de Ste-Anastasie	2 000 F.	2 000 F.	304.90 €
8. Club de Football	18 950 F.	18 950 F.	2888.91 €
9. Boucles de l'Issole	10 000 F.	10 000 F.	1524.49 €
10. Société de Chasse	2 000 F.	2 000 F.	304.20 €
11. Amicale des donneurs de Sang	1 000 F.	1 000 F.	152.45 €
12. Médaillés Militaires	1 500 F.	1 500 F.	228.67 €
13. Secours Populaire	2 000 F.	2 000 F.	304.90 €
14. Souvenir Français	1 500 F.	1 500 F.	228.67 €
15. Combattants Volontaires	1 000 F.	1 000 F.	152.45 €
16. Les Varois Vers les Autres	2 000 F.	2 000 F.	304.90 €
17. Fondation Alexis Danan	1 000 F.	1 000 F.	152.45 €
18. Association Culturelle de Carnoules(pour Ecole de Musique)	5 584 F.	5 584 F.	851.28 €
19. C.C.A.S	25 000 F.	25 000 F.	3811.23 €
20. Association du Personnel Communal	6 000 F.	6 000 F.	914.69 €

Urbanisme :
Le Certificat d'urbanisme

Nouvelles dispositions découlant de la loi n°2000-1288 du 13 décembre 2000 dite loi de « SOLIDARITE et RENOUVELLEMENT URBAINS » (S.R.U.).

En 1983, la charte intercommunale de développement et d'orientation avait vocation à permettre l'extension urbaine. Elle s'est traduite par la création de P.O.S. et de leur logique fonctionnelle dite de zonage, chaque zone ayant sa vocation propre définie par une réglementation précise.
Or la loi S.R.U. vient profondément modifier de nombreuses dispositions du CODE DE L'URBANISME

-Les P.O.S. seront remplacé par des PLANS LOCAUX D'URBANIMSE (P.L.U.) qui devront développer une politique globale d'aménagement, tout en conservant les anciennes attributions du P.O.S. L'application des normes futures nécessite des textes, décrets et circulaires dont la publication s'étalera tout au long de l'année 2001.
Cependant, les P.O.S. actuellement en vigueur le resteront jusqu'à leur mise en révision à une date qui reste de la compétence du Conseil Municipal.

-Certaines dispositions de la loi SRU sont d'application immédiate. Il en est ainsi de :
1 - la réforme du certificat d'urbanisme ;
2 - la division d'un terrain ;
3 - la limitation du droit de bâtir.

1 - La réforme des certificats d'urbanisme
Comme par le passé, les usagers peuvent demander deux types de C.U. :
a) l'un, dans lequel ils demandent des renseignements généraux sur le terrain, qui concerneront les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
Mais l'administration n'indique plus si le terrain est constructible ou non

b) L'autre, dans lequel ils demanderont si une opération définie dans la demande peut être réalisée sur le terrain.
Le demandeur doit désormais indiquer la destination et la nature des bâtiments projetés, ainsi que la superficie de leur plancher hors œuvre.
La réponse de l'administration, positive ou négative, sera basée sur les dispositions du règlement du P.O.S. et, notamment, des règles générales de l'urbanisme.

Alors que le C.U. ne pouvait être prorogé qu'une seule fois, il peut désormais l'être par période d'une année tant que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

2 - La division d'un terrain
Elle devait donner lieu à l'établissement d'un certificat d'urbanisme en vue de l'information de l'administration.
Cette disposition est supprimée ; elle est remplacée par une simple déclaration à la mairie : transmission d'un plan figurant la division projetée.
La loi ne donnant pas de précisions autre que celle-ci, il semble aller de soi, selon nous, que l'intervention d'un géomètre s'avère nécessaire pour définir par bornage ou piquetage la division prévue et faire modifier le plan cadastral comportant l'attribution de nouveaux numéros de parcelles.

3 - La limitation du droit de bâtir
A l'occasion de la division d'un terrain bâti, intervenait la notion de C.O.S. résiduel : si sur le terrain initial ne pouvaient être bâtis, en application du Coefficient d'Occupation des Sols, que 350 m² et que la construction existante en avait déjà utilisé 200, il ne pouvait être construits sur la partie détachée que 350 m² - 200 m² = 150 m²
Cette notion est désormais supprimée : le C.O.S. réglementaire doit être appliqué à la parcelle issue de la division.
Mais quelle surface de terrain bâti doit être conservée lors d'une division quand existe un assainissement individuel (fosse septique) ? La loi ne définit aucune norme, alors que le règlement de notre POS actuel fixe cette surface à 1200 m².
Aucun de nos interlocuteurs n'a pu nous apporter de réponse précise. Nous pensons pouvoir, dans le prochain bulletin, vous informer des modalités d'application de cette disposition, lacunaire pour le moment.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- -Route départementale 201
  Début des travaux de busage en vue de la construction d'un trottoir entre les chemins des Fabres et de la Bassaque.
- -Stade de football
  Installation de l'arrosage automatique qui doit permettre une importante économie d'eau.
- -Relais Itinéris
  Installation de l'antenne pour assurer une réception satisfaisante dans le village et les écarts ;
- -Travaux de menuiserie
  Construction de placards à l'école maternelle
  Aménagement des placards dans une salle de l'ancienne école primaire, réservée aux activités ludiques.
- -Fleurissement
  Mise en place des jardinières dans le village et au parking des Ferrages.
- -Préparation des installations sportives.
- -Désherbage en divers lieux du village.

	PROPOSEE	VOTEE	
21. Association des Jeunes de Ste-Anastasie	3 300 F.	3 300 F.	503.08 €
22. Chants et Amitié	2 000 F.	2 000 F.	304.90 €
23. Association Sportive du Collège de Garéoult	1 000 F.	1 000 F.	152.45 €
24. Club d'Echecs	2 000 F.	2 000 F.	304.90 €
25. A.S.A.des Arrosants (Subvention Exceptionnelle)	1 000 F.	1 000 F.	152.42 €
26. Comité des Fêtes	50 000 F.	50 000 F.	7622.45 €
27. Cavaliers de l'Issole	2 000 F.	2 000 F.	304.90 €
28. Club de Gym	5 333 F.	5 333 F.	813.01 €
29. Association Arts'Tasie	2 000 F.	2 000 F.	304.90 €
30. Club de Judo	6 866 F.	6 866 F.	1046.71 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au budget primitif de la commune article 65748.

MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTE

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 26/02/1996 n°5/96 il avait été créé une régie de recette pour la perception des frais de chauffage à la salle polyvalente.
Par délibération n°60/2000 du 25/08/2000 le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec la fourrière Identité Canine de Garéoult ; pour cette raison le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajouter à la régie de Recette « Chauffage » celle de la perception des frais de fourrière pour animaux errants.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Informations pratiques

Certification d'un document irrégulier : elle n'engage pas la responsabilité du maire

Le Maire est compétent pour certifier une photocopie conforme à l'original dans des conditions définies par la circulaire du 17 janvier 1963 du Ministère de l'Intérieur.
C'est ainsi que le Maire doit certifier les copies de pièces dont l'original émane d'une autre autorité officielle et dont la copie est exigée par une loi ou un règlement. En dehors de ces cas, le Maire peut, même s'il n'y est pas tenu, certifier conforme à l'original qui lui est présenté la copie d'actes de la vie courante, si celle-ci est exigée par un organisme. Dans ces hypothèses, le Maire n'engage pas sa responsabilité en certifiant conforme un document qui se révèlerait irrégulier.
En effet, la certification n'est pas une authentification. L'autorité qui y procède se limite à attester que la copie émane bien de l'original présenté.

Emplois communaux

A partir du mois de juin, la commune recrutera 1 ou 2 agents d'entretien sous contrat **à durée déterminée** (3 mois).
Pour ce faire, ces recrutements seront effectués parmi les candidats ayant déjà exprimé leur candidature.

Feux : Danger – Prudence

A partir du1er juin tous les feux, autres que les simples barbecues allumés dans le terrain attenant à une habitation (déclarée), sont soumis à demande d'autorisation (accueil mairie).
A compter de cette même date seront, de toutes façons, formellement interdites les incinérations de végétaux sur pied ou non.

Chers ! Très chers toutous !

En application de la loi du 6 janvier 1999, les communes ont dû prendre des disposition réglementaires propres à interdire la divagation des chiens (dangereux ou non).
La Commune de Ste-Anastasie a délibéré sur ce point le 25 août 2000 et a signé une convention la liant à la fourrière « Identité Canine » de Garéoult.
Par arrêté du 26 Avril 2001, le maire a mis en application les dispositions propres à limiter la divagation des chiens sur la Commune de Ste-Anastasie.
Ces deux textes sont affichés à la Mairie.
En application de ceux-ci et du code de la route, la divagation des chiens sera à la fois sanctionnée par des amendes de police et par le paiement des charges ne pouvant incomber à la collectivité.

A titre d'exemple, voici approximativement ce que pourra coûter au propriétaire la divagation de son chien.

1er cas : -Votre chien a disparu et le jour même vous téléphonez à la fourrière situés à Garéoult **04.94.04.89.33**. ; celle-ci (ou à défaut le garde municipal de Ste-Anastasie) vous indique que votre chien a bien été recueilli.
Pour le récupérez vous devez obligatoirement verser, en régie, à la Police Municipale de Ste-Anastasie une somme de :

- Frais de capture et de transport ..... 300 F
- Frais de vétérinaire ..... 150 F
- Frais de garde et de nourriture .....60 F
- Frais de tatouage ou de recherche.....50 F
- Eventuellement amende de Police .. 230 F

soit T.T.C. 790 F.

2ème cas : -Vous ne vous manifestez qu'après plusieurs jours.
Dans ce cas les frais de garde et de nourriture sont multipliés par le nombre de jours.

3ème cas : -Vous intervenez juste avant que l'on enlève votre animal (pendant l'intervention).
Vous devez payer l'amende, plus 100 F.

4ème cas : -Votre animal vient d'arriver à la fourrière, vous le réclamez.
Vous devez acquitter à la Police Municipale 300 F. plus l'amende de police.

5ème cas : -Passé le délai légal, en fonction du tatouage ou non de l'animal, vous devez acquitter au Trésor Public les frais d'euthanasie 150 F. et d'incinération 150 F.

Enfin, tout propriétaire identifié, qui ne se manifesterait pas et dont l'animal devrait alors éventuellement être euthanasié, serait passible de poursuites dans le cadre de la loi.

Une compétition peu glorieuse

A deux reprise, grâce au dynamisme d'un groupe de personnes, notre village s'est vu attribuer le premier prix de village fleuri du Var dans sa catégorie.
Cette place, récompensant de justes efforts, a été accueillie par tous avec une évidente satisfaction.
Mais, quand l'ingénieur de la D.D.E., chargé de la lutte contre les termites, nous apprend que Ste-Anastasie se classe à la place d'honneur, sur la plus haute marche du podium des villages varois infestés par les termites, cette information, loin d'être réjouissante, suscite par contre une inquiétude certaine.

Malgré deux articles parus dans le bulletin municipal, une seule personne, à ce jour, est venue déclarer ouvertement avoir décelé la présence de termites dans sa maison !
Faudra-t-il l'effondrement d'une charpente ou d'un plancher pour faire prendre conscience de la réalité du risque encouru ?
Les termites migrent de proche en proche à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent ; ainsi se propage l'infestation, insidieusement, sans dégâts apparents.

Les cartes d'infestation établies par la D.D.E. (qui paraît disposer d'informations viables) sont actuellement soumises à l'approbation du préfet.
Il reviendra ensuite au Conseil Municipal de délimiter, selon la loi, un « périmètre de lutte » et de prévoir des actions dans des conditions non encore précisées par les autorités.
Il y va de la préservation du patrimoine de tous.

Train en gare de Ste-Anastasie le 5 avril dernier

Attention un train peut en cacher un autre !

Aujourd'hui il s'agit du T.E.R. mais peut-être, demain, verrons-nous un train de tourisme (à vapeur) depuis longtemps annoncé, mais qui semble avancer.